

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2023 à 18 heures

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre, à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur David LEGOUET, Maire, mesdames et messieurs Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Gilbert CHODORGE, Conseiller Délégué, Tony ALFEREZ, Marie-José NAGLE, Yannis GIRARD, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL, Yannick BEAUGRAND, Florence PEYROT.

Yannis GIRARD et Vincent ARNAUD prennent part à la séance à partir de 18h30.

Absents excusés :

Edwige PERINET a donné pouvoir à Guy LEPREVOST,
Bruno MEDA a donné pouvoir à Tony ALFEREZ
Yveline BONNET a donné pouvoir à Monsieur le Maire
Cédric ASSELINE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

Madame Annie POISSON est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Procès-Verbal de la séance du 19 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'inscription de deux questions diverses à l'ordre du jour :

- Exonération de loyers pour occupation de terrain agricole : Monsieur ROULLAND.
- Avenant n°4 Convivio Inflation et protocole transactionnel (restauration scolaire)

Avant l'ordre du jour, Monsieur le Maire lit le texte suivant en hommage à Dominique BERNARD, professeur assassiné à Arras :

« C'est avec une grande tristesse que nous sommes à nouveau confrontés à l'assassinat d'un professeur. Le 13 octobre 2023, Dominique BERNARD a été poignardé devant son lycée à Arras et deux de ses collègues ont été blessés grièvement.

Voici trois ans que Samuel PATY a été décapité et la France n'est pas moins tragiquement frappée. Les événements récents montrent que quelque chose ne fonctionne plus dans notre pays.

Une minute de silence semble bien dérisoire face à l'impuissance de notre commune. On peut toujours souhaiter que nos valeurs et nos symboles soient respectés mais cela devient vide de sens quand le Gouvernement malmène à ce point les services publics.

Nous ne pouvons que partager le chagrin de la famille et des proches. »

Les membres présents observent une minute de silence.

ORDRE DU JOUR

Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal

Décision n°7 – Signature de l'avenant n°1 – Entreprise Lefèvre pour travaux supplémentaire de maçonnerie – Restauration de l'Eglise

Dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise de Barneville, l'entreprise Lefèvre titulaire du Lot 1 Maçonnerie a proposé des travaux supplémentaires, validés par le Maître d'œuvre pour un montant en plus-value de 8 716.24€HT, portant le montant du marché à 340 098.32€HT.

Monsieur le Maire explique qu'en effet, il a fallu refaire environ 3 mètres de maçonnerie supplémentaire sur un angle, car dangereux.

Il précise qu'il a également signé un devis hors marché avec l'entreprise Cornille Havard pour le changement du cadran de l'horloge.

Il rappelle que la première phase de travaux est terminée. L'échafaudage est en cours de déplacement pour le début de la deuxième phase.

Le coq, validé en séance précédente, est changé. D'après le moule initial en bois, stocké par l'entreprise Biard Roy, il est donc refait à l'identique. Une cérémonie de bénédiction de ce nouveau coq a eu lieu le mercredi 4 octobre à 11h30.

A une question sur les lieux des messes, Monsieur le Maire précise qu'il y a une célébration une fois par semaine : à 9h15 à Barneville-Carteret et à 11h00 à Bricquebec en basse saison. C'est l'inverse en haute saison. L'église de Barneville étant fermée pour la deuxième phase des travaux, la messe de 9h15 est célébrée à Port-Bail sur Mer.

Décision Modificative n°5 :

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'ajuster les crédits votés au budget notamment pour les travaux exceptionnels de rechargement en sable sur la plage de Barneville et de Saint Jean de la Rivière, réalisés par l'entreprise Eurovia fin septembre début octobre.

Ces travaux doivent être imputés au compte 6568 : participations diverses. En effet, nous remboursons l'intégralité des dépenses à la SPL des Ports de la Manche, titulaire du marché de désensablement.

En 2023, une somme de 230 000€ avait été inscrite en section de fonctionnement sur le compte 6248 (transport) pour les travaux du littoral.

Cependant, les travaux Eurovia pour les 2000m3 en 2022, non réglés en 2022 et ceux de l'entreprise Thomas début mars 2023 étaient des travaux commandés en direct par la commune.

Il faut également alimenter le compte 6568 avec des crédits suffisants pour pouvoir régler les travaux de septembre-octobre 2023.

Les factures Eurovia et Thomas ont été réglées sur le compte 6248. Les mandats doivent donc être annulés et réémis sur un compte investissement : 45 : opérations pour comptes de tiers car les travaux sont sur le Domaine Public Maritime et nous n'avons plus la concession.

Certains ajustements sur d'autres comptes sont également à effectuer, notamment le prélèvement de 65 000€ sur la ligne viabilisation HLM pour alimenter la ligne programme voirie 2023.

Pour l'équilibre du budget, il convient également de prélever un peu plus de 92 000€ sur la ligne viabilisation HLM, car les factures pour 2023 ne s'élèveront pas au montant global.

Yannis GIRARD et Vincent ARNAUD intègrent la séance.

Toutes explications entendues, la décision modificative n°5 est adoptée à l'unanimité.

Autorisation de virements :

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du passage à la comptabilité M57, la délibération prévoit, réglementairement,

« Qu'en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ».

Le nouveau trésorier de Valognes souhaite qu'une délibération soit prise en ce sens au moment du vote du budget. Il est judicieux de voter cette autorisation également pour la fin de l'année 2023 afin d'éviter de réunir un conseil en urgence au cas où il y aurait des ajustements de crédits à effectuer avant le 31 décembre.

Cette autorisation exclut le chapitre 012, dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette autorisation de virements de crédits.

Au sujet des finances, Monsieur le Maire informe que la Préfecture a transmis ce jour la notification d'attribution de 50 005€ à la commune pour les travaux engagés sur le littoral en septembre. Il précise également qu'après information du Conseil Départemental, ce dernier devrait attribuer une subvention à hauteur de 20% du montant HT, soit un peu plus de 30 000€.

Le solde sera supporté par les deux communes de Barneville-Carteret et Saint Jean de la Rivière, au prorata du sable déposé sur chaque plage.

Révision de l'Attribution de Compensation (AC) Libre - 2023

Monsieur le Maire informe que Le Cotentin a transmis la révision des AC libres pour 2023, adoptée en Conseil Communautaire du 28 septembre dernier. Il convient que chaque conseil municipal délibère sur le montant qui lui est attribué.

Pour mémoire la commune a perçu une AC définitive en 2022 de 844 154€ en fonctionnement et – 60 674€ en investissement.

Pour 2023, l'AC Libre, tenant compte des services faits de l'année, s'élève à 904 616€ en fonctionnement.

La part restituée pour la gestion du Service Commun s'élève à – 215 901.00€ et les Autorisations des Sols à – 33 069.00€.

L'AC est donc de 904 616.00€ - 215 901 - 33 069 = 655 646.00€ en fonctionnement et – 60 674€ en investissement.

Au sujet du soutien financier du Cotentin, il précise que la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) va augmenter. En effet le démarrage futur de l'EPR va engendrer des recettes supplémentaires qui seront redistribuées aux communes.

Les conditions d'attribution des Fonds de Concours vont également être revus. Actuellement, ils sont de 40% du reste à charge avec un plafond de 70 000€ par opération.

Les conditions vont changer pour porter le plafond à 300 000€ à la condition que le fonds attribué soit inférieur ou égal à la part réglée par la collectivité, dans la limite des 20% d'autofinancement.

Le Cotentin va ainsi redistribuer environ 55 000 000€ à ses collectivités adhérentes.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Cotentin est la 4^{ème} agglomération de Normandie.

Il précise enfin qu'il a sollicité le Service Commun pour une réflexion sur l'augmentation des activités du Service Jeunesse..

Toutes explications entendues, les Attribution de Compensation libres sont validées à l'unanimité.

Demande de subventions au titre de l'AFITF pour 2024 :

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions au titre de l'AFITF 2024 doivent être déposées auprès de la DDTM pour le 31 octobre 2023.

Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 80% pour le rechargement en sable des plages du mois de mars 2024 en lien avec la SPL des Ports de la Manche, avec le même mode opératoire qu'en septembre 2023, à savoir, extraction du sable pendant la marée à gros coefficient et stockage sur la partie Nord de la plage de Barneville, au niveau de la Flèche Dunaire puis reprise du sable, transport et régalaage sur la partie Sud de la plage de Barneville et sur celle de Saint Jean de la Rivière.

Le montant estimatif est d'environ 198 000 € TTC.

Il est également proposé de solliciter une subvention pour le renouvellement des ganivelles de la dune de Carteret (fourniture et pose d'environ 600ml). Le devis demandé à l'entreprise Thomas s'élève à 40 591.20€TTC

La délibération précisera de plus que la commune engage les démarches pour la demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime. Les sommes engagées pour le bureau d'études, non connues à ce jour, doivent pourvoir être subventionnées.

Tony ALFEREZ demande comment se comporte le rechargement effectué récemment sur la plage ?

Guy LEPREVOST rappelle que pour l'instant, la pente effectuée se tient bien, de même que le plateau en haut de plage, à la côte 6.76.

Avec la marée de fin de semaine avec un coefficient de 104 et un fort coup de vent annoncé, orienté Sud-Ouest, il faut espérer que le reprofilage supporte les vagues.

Selon ISL, la mer, avec ce procédé, ne devrait pas arriver jusqu'au cordon dunaire. Guy LEPREVOST espère que le second plateau réalisé ne sera pas abimé. Il sera ainsi possible de remettre des fascines.

Bertrand LADUNE précise que s'il devait y avoir des enrochements, il faudra porter une attention particulière à l'entreprise qui les réalisera. En effet, les anciens enrochements sont stables, ce qui n'est pas le cas des derniers.

Guy LEPREVOST précise qu'ils ont tous été réalisés selon les mêmes préconisations, mais les derniers ont subi l'érosion de la plage, leurs fondations sont désormais au niveau de la plage. Il est également précisé qu'une mission de « suivi des enrochements en place » est confiée au bureau ISL. Ils sont venus sur site la semaine passée.

Monsieur le Maire rappelle également que la consultation pour les dossiers de demande de concession d'Utilisation du Domaine Public et autorisations réglementaires va être lancée dans les prochaines semaines. Dans ce cadre, même si des enrochements sont installés, il conviendra d'installer en plus des épis perpendiculaires aux enrochements pour maintenir le niveau de plage.

Toutes explications entendues, les demandes de subventions AFITF sont validées à l'unanimité.

Autorisation de groupement de commandes pour le prochain accord-cadre 2024-2028 pour les travaux de voirie :

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, il a toujours été un fervent défenseur de la mutualisation entre communes. Il a relancé ce projet de mutualisation au sein du Pôle de Proximité et un questionnaire a abouti à la désignation de plusieurs collectivités porteuses de projets et pour Barneville-Carteret :

- mutualisation d'un Garde champêtre : réalisée avec les communes de Saint Jean de la Rivière et les Moitiers d'Allonne par l'embauche d'Aurore VAN WYNSBERGHE depuis le 1^{er} juin 2023
- mutualisation des commandes de voirie.

Il rappelle que le groupement de commandes pour l'accord cadre des travaux de voirie avec la commune de Port-Bail sur Mer arrive à terme au 31 décembre 2023.

Il a donc sollicité l'ensemble des maires pour leur présenter le schéma de mutualisation pour le renouvellement de ce groupement de commandes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après plusieurs réunions, les communes de Port-Bail sur Mer, Les Moitiers d'Allonne, Saint Jean de la Rivière, Saint Georges de la Rivière, Sortosville en Beaumont et Saint Maurice en Cotentin sont intéressées pour intégrer ce groupement et ont transmis leurs besoins. La commune de Barneville-Carteret sera, comme précédemment, mandataire de ce groupement pour la préparation du marché et les communes membres seront associées à l'analyse des offres.

D'un commun accord, l'accord cadre comprendra un montant minimum de 170 000 € et un maximum de 750 000 €.

Le Conseil Municipal est sollicité pour accepter ce groupement de commandes et pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et être mandataire du groupement.

Marie-José NAGLE demande comment le suivi des travaux de chaque commune va s'organiser ? Monsieur le Maire lui répond que Barneville-Carteret est mandataire du groupement pour la partie administrative : préparation et lancement de la consultation, analyse des offres avec la commission de Barneville-Carteret, les maires et services des communes concernées, notification des marchés. Ensuite, chaque commune prend la main sur ses propres travaux, elle émet les ordres de services en direct auprès de l'entreprise, suit ses travaux et en assure le règlement.

Chaque commune est maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour les travaux sur son territoire.

La seule obligation pour les communes est de signer des bons de commande avec l'entreprise retenue pour ses travaux de voirie. Si elles ont un autre projet, elles devront lancer une consultation spécifique.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la constitution de ce groupement de commandes et accepte que Barneville-Carteret soit la commune mandataire.

Lancements de consultations :

Monsieur le Maire précise que plusieurs marchés en cours arrivent à terme au 31 décembre 2023 et il convient de lancer de nouvelles consultations afin qu'il n'y ait aucune interruption à partir du 1^{er} janvier 2024 :

Accord-Cadre à bons de commandes pour la voirie :

Le titulaire actuel est l'entreprise Eurovia de Périers. Comme expliqué ci-dessus, l'accord-cadre comprendra un montant minimal de 170 000€ et un montant maximal de 750 000€. **Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire.**

Le titulaire actuel est Convivio, de Bédée (35) qui dispose d'une antenne à Avranches. Le contrat a pris fin au mois de juillet dernier, et un avenant de prolongation a été signé jusqu'à la fin de l'année.

Assurances de la commune :

La compagnie d'assurance actuelle est AXA – agence Dupont Meunier de Valognes.

Différents contrats couvrent l'ensemble des biens et responsabilités de la commune :

Domages aux biens, responsabilité civile, protection juridique, flotte automobile, risques pour la présence d'une station d'épuration sur son territoire.

Il sera proposé de confier l'ensemble des contrats à un même candidat.

Maintenance des systèmes de chauffage sur les différents bâtiments :

Le titulaire du contrat actuel est la société Idex. Elle a en charge la maintenance de l'ensemble des chaufferies, la mise en service, la coupure des chauffages, le nettoyage des chaudières et des VMC.

Questions diverses :

Exonération de loyers pour occupation de terrain agricole : Monsieur ROULLAND

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet a, en fin d'année 2022, autorisé le fait d'amender le terrain des grèves avec les sédiments issus du dragage du bassin en 2008-2009 et du port à flot lors de l'agrandissement de 2019 et 2021 stockés sur la parcelle ZD 239.

Dans le cadre de ces travaux d'amendement agricole, MM. Roulland et Bécaud exploitant la parcelle ZD239 vont être pénalisés.

En effet, les travaux du Département vont consister à décaper la terre végétale, à mettre en place une couche de sédiments avant de remettre en place la terre végétale.

De ce fait, la parcelle va être inexploitable en 2024, et 2025 selon le Département.

Monsieur le Maire propose qu'ils bénéficient d'une exemption de leur loyer pour ces 2 années.

Il précise que le montant du loyer annuel est de 1375€ hors révision.

Les travaux devraient commencer en mars-avril 2024. Monsieur le Maire rappelle qu'avec le PPRL zone rouge sur ce secteur, les engins ne seront pas autorisés à passer au-dessus d'un fossé. Ils devront donc emprunter la rue des Prés Salés qui va devoir supporter des dumpers chargés. L'entreprise devra remettre la voie en l'état.

Monsieur le Maire précise que les travaux du plan vélo du département, entre la rue Lequindre et la rue des ormes vont bientôt démarrer, mais qu'en raison des travaux définis ci-dessus, les travaux se feront en deux temps.

Début des travaux préparatoires le 27 novembre pour environ trois semaines. Ensuite reprise des travaux en janvier avec fermeture du Pont du Havre, pour des raisons de sécurité des entreprises et des usagers. Une déviation sera mise en place. 20 lampadaires seront installés sur cette portion.

La reprise des travaux à partir de la rue des Prés Salés devrait avoir lieu fin mai début juin 2024, à la fin des travaux d'amendement agricole.

Gilbert CHODORGE précise que le dragage du bassin de plaisance va être acté. Bertrand LADUNE a discuté avec Damien PILLON, Président de la SPL des Ports de la Manche qui lui a précisé que pour l'instant la SPL attend l'arrivée de la barge. Les dragages devraient débiter en octobre 2024.

Au sujet des travaux divers, Jean-Pierre LEQUERTIER informe que les travaux derrière le Carteret démarreront également en début d'année 2024. Ces travaux sont nécessaires car la voie est fragilisée puisque les busages sous terrains abimés. Des dalles préfabriquées, sans séparation, adaptées seront posées et faciliteront le débit d'écoulement.

Vincent ARNAUD demande jusqu'où sont prévus ces travaux. Il lui est répondu, du Carteret au restaurant le Hétier.

Avenant n°4 Convivio Inflation et protocole transactionnel :

Lors du vote du budget en mars 2023, Monsieur le Maire avait précisé au Conseil qu'il y avait une somme plus importante sur la ligne alimentation car il y avait des factures rejetées sur 2022 pour Convivio, prestataire du restaurant scolaire.

Il précise qu'à ce jour, ce n'est toujours pas résolu, malgré les relances de la comptable et de la première Adjointe en charge des Affaires Scolaires.

Un mail a donc été transmis au Directeur pour lui demander où on en était, car nous ne savons même plus combien on leur doit.

Il a donc fait suivre le message à ses services. Et ils ont retourné les avenants. Le dernier n'est pas signé, il concerne l'augmentation logique du coût de l'inflation et des fluides.

Convivio doit, par son service comptable, nous transmettre la liste des factures non réglées ainsi que le protocole transactionnel inflation de 2 218€HT.

Il est donc proposé de valider l'avenant ainsi que le protocole proposé et de solliciter les services de la Trésorerie afin que, par cette délibération, l'ensemble des factures dues soit réglées dans les plus brefs délais.

Les tarifs actualisés subissent une augmentation de + 6.50%.

Article 2 – PRIX DES PRESTATIONS

Les prix définis ci-dessous sont applicables à compter du 01/04/2022 :

	Tarifs HT		Tarifs TTC		Taux N+1 proposé
	Tarif de base	Prix N+1 proposé	Tarif de base	Prix N+1 proposé	
Repas Adulte	2,2894 €	2,4382 €	2,4153 €	2,5723 €	6,50%
Repas Maternelle	2,2387 €	2,3842 €	2,3618 €	2,5153 €	6,50%
Repas Primaire	2,2894 €	2,4382 €	2,4153 €	2,5723 €	6,50%

Monsieur le Maire rappelle que pour l'instant, ces hausses ne sont pas répercutées sur le prix des repas facturés. Bertrand LADUNE précise que cela peut être jugé comme un acte d'accompagnement des familles dans la conjoncture actuelle et qu'il convient de communiquer à ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle en effet que l'école primaire et maternelle a toujours été une priorité pour les municipalités.

275 000€ du budget général sont affectés à l'école et au restaurant scolaire, soit environ 2 500€ par enfant, ce qui est exceptionnel par rapport à ce qui se pratique ailleurs.

Il précise également que pour 2024, un projet d'échange avec Jersey pour une classe, est prévu, avec le soutien de la municipalité.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité l'avenant n°4 Convivio ainsi que le protocole inflation.

Intervention des Conseillers :

Bertrand LADUNE a transmis en amont de la séance une question au sujet de l'obligation d'élagage des propriétaires.

En effet, il précise que les habitants de la rue des Oiseaux ont du faire face, le vendredi 13 octobre dernier, à une coupure d'électricité à partir de 19h00 jusqu'au samedi 14 octobre à

18h30. Enedis a été confronté à de gros problèmes de branches s'appuyant sur les lignes pour pouvoir rétablir le courant. Il demande donc la possibilité de rappeler les règles d'élagage car les conséquences sont importantes, avec un coût élevé.

Monsieur le Maire répond que les gardes-champêtres sont en campagne d'élagage actuellement. Ils sillonnent la commune et relèvent les problèmes visibles et transmettent des courriers aux propriétaires concernés.

Il rappelle les textes qui régissent les obligations des propriétaires en la matière :

- Article L2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Article R 116-2 du Code de la Voirie Routière
- Article 673 du Code Civil.

Vincent ARNAUD précise que les défaillances des propriétaires concernés ont des conséquences importantes, notamment pour les habitants en bout de ligne qui sont privés de courant. Ce peut être très dommageable pour les habitants qui font du télétravail.

Monsieur le Maire en est bien conscient et il rappelle la nécessité de poursuivre les effacements de réseaux.

A ce sujet il précise que les effacements de réseaux, votés par le Conseil Municipal vont commencer :

- rue des Deux plages et route de la Corniche
- rue Aristide Briand et rue Jeanne d'Arc.

Projets 2024 (suite au passage de la Fibre) :

- rue de la Gaieté, rue de la Grève d'Or, rue du Pré Sec, rue Pasteur, rue de la Verdure, rue de la Gerfleur.

Projets 2025 :

- rues des Oiseaux et Bruno Pélissier.
- rues des Sable d'Or, de l'Espérance, de Saint Germain, de Villeneuve.

Catherine POT précise que le départ du Docteur PADILLA en fin d'année est officialisé. Elle demande ce qui va se passer pour la patientèle de Barneville-Carteret.

Monsieur le Maire rappelle ce qu'il a déjà expliqué à maintes reprises.

Extrait du Compte rendu du 19 septembre 2023 :

« Point sur les médecins :

Ce point demeure la priorité de la municipalité, des professionnels de santé en général et des habitants.

Le PSLA (Pôle de Santé Libéral Ambulatoire) a permis de coordonner et d'unir les efforts de 36 professionnels de santé de la Côte des Isles.

Depuis sa mise en place, 2 avancées majeures sont à noter :

- L'installation du pôle PMI (Protection Maternelle et Infantile) dans le Pôle de Santé où sont dispensés des consultations avec :
 - o Des infirmières puéricultrices,
 - o Des sages-femmes,
 - o Un médecin 1 jour par mois pour les 0 à 6 ans,
 - o Une conseillère pour le planning familial.
- La téléconsultation installée dans la pharmacie pour :
 - o La « bobologie »,
 - o Le renouvellement des ordonnances concernant les maladies chroniques.

Barneville-Carteret est ville pilote pour les 2 dispositifs suivants :

- La CPAM et l'ARS permettent dorénavant aux médecins retraités de travailler une ou deux journées par semaine. Cette mise en place se fera quand les médecins en retraite intéressés se feront connaître et seront validés par ces 2 organismes.
- La télémédecine mise en place par la Région Normandie où le patient :
 - o entre dans la cabine en présence d'une infirmière,
 - o est consulté par un médecin normand à distance,
 - o est pris en charge, si besoin, par l'équipe pluridisciplinaire locale.

Au niveau du Cotentin, l'étude pour un pôle santé avec des médecins salariés avance.

Monsieur le Maire précise que toutes ces démarches sont positives, que si chacun se mobilise et travaille ensemble, des solutions verront le jour.

Annie POISSON précise qu'elle a contacté les professionnels de santé à la fin de la saison qui lui ont confirmé qu'aucune grosse difficulté n'a été observée notamment au mois d'août lorsque le Docteur PADILLA était absente.

La pharmacienne a expliqué que son personnel a aidé du mieux qu'il le pouvait pour l'utilisation de la télécabine, dirigé les patients vers le 15 et appelé le 15 à la place des patients quand cela était nécessaire.

L'infirmière azalée a confirmé qu'elle n'a pas connu de problèmes.

Le Docteur WUSCHER de Port-Bail a pris en charge, en plus de sa patientèle, les cas urgents.

D'autres habitants ont pu trouver une solution auprès de médecins d'autres communes du Cotentin.

Bien sûr, ce n'est pas optimal, mais au moins, chaque patient a pu être pris en charge.

Monsieur le Maire est très étonné d'entendre que la municipalité ne fait rien pour résoudre ce problème. Il rappelle que les élus font tout leur possible, mais que la médecine et les soins aux personnes sont des missions régaliennes. C'est bien à l'Etat d'assurer ces missions. Et pourtant, les élus municipaux, partout en France, se mobilisent pour pallier à cette défaillance de l'Etat. »

Bertrand LADUNE demande où en est le projet de Pôle Santé avec médecins salariés du Cotentin ?

Le projet initié par le Cotentin avance. Il consiste à créer un pôle centre et des pôles satellites. Le pôle centre sera installée à Valognes et nécessitera la construction d'un bâtiment. Un pôle satellite à Barneville-Carteret est à l'étude dans le Pôle Santé. Ce dispositif prend du temps. ?

La séance est levée à 19h45.

Vu, le Maire,

David LEGOUET



